

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2023

Conseillers en exercice : 5

PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation :

15/03/2023

Date d'affichage :

21/03/2023

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUX Jean-Paul

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le quinze mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 - Comptes administratifs 2022
La Tuffière, Commune
- 2 - Approbation des comptes de gestion 2022
La Tuffière, Commune
- 3 - Affectation des résultats 2022
La Tuffière, Commune
- 4 - Vote des taux des impôts directs locaux
- 5 - Vote du budget primitif 2023
La Tuffière, Commune
- 6 - Cartes avantages jeunes 2023/2024
- 7 - Adhésion Fondation du Patrimoine
- 8 - Plan de financement enfouissement ligne électrique
- 9 - Informations et questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Travaux réseau d'eau

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1 - Comptes administratifs 2022 :

La Tuffière

Dépenses de fonctionnement = 21 358,60 €

Recettes de fonctionnement = 85 346,37 € (dont 52 538,17 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 63 987,77 €

Dépenses d'investissement = 7 689,09 € (dont 1 514,32 € de déficit antérieur reporté)

Recettes d'investissement = 17 135,18 €

Résultat de clôture : 9 446,09 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 73 433,86 €

Commune

Dépenses de fonctionnement = 63 453,49 €

Recettes de fonctionnement = 258 074,85 € (dont 172 789,89 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 194 621,36 €

Dépenses d'investissement = 88 357,37 € (dont 7 782,81 € de déficit antérieur reporté)

Recettes d'investissement = 44 345,50 €

Résultat de clôture : -44 011,87 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 150 609,49 €

Le Maire quitte la séance dont la présidence est désormais tenue par M. GIRARDET Charles, adjoint.

Les membres présents passent au vote et les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire, rentré, reprend la présidence de la séance.

2 – Approbation des comptes de gestion 2022

La Tuffière, Commune

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021, considérant l'exactitude des inscriptions et la similitude des comptes de gestion et comptes administratifs, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2022, dressés par le receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3 – Affectations des résultats 2022

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2022 aux budgets primitifs 2023 comme suit :

Budget La Tuffière :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 63 987,77 €

Affectation au compte 001 (excédent reporté d'investissement) : 9 446,09 €

Commune :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 150 609,49 €

Affectation au compte 1068 (apurement du déficit d'investissement) : 44 011,87 €

4 – Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu l'augmentation conséquente des bases cette année, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 6,84 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,64 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,21 %

5 – Vote du budget primitif 2023

La Tuffière

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	97 416 €	97 416 €
Investissement	22 591 €	22 591 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Commune

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	256 884 €	256 884 €
Investissement	217 206 €	217 206 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

6 – Cartes avantages jeunes 2023/2024

Le conseil décide à l'unanimité d'offrir la carte avantages jeunes 2023/2024 à tous les enfants du village âgés de 6 à 25 ans.

7 – Adhésion Fondation du Patrimoine

Le conseil décide de ne pas reconduire l'adhésion à Fondation du Patrimoine qui est passée de 55 à 100 € par an.

8 – Plan de financement enfouissement ligne électrique

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de signifier au SIDEDEC la volonté de réaliser l'opération d'enfouissement de la ligne électrique qui va du chemin de la cascade jusqu'à la turbine.

Il approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Il autorise le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès de la DREAL BFC et à signer tout document relatif à cette opération.

Intitulé	Prix TTC	Eligible SIDEDEC	Subv. SIDEDEC	FCTVA ou TVA	Reste à Charge HT
Extension réseau	80 837 €	68 441 €	41 065 €	12 396 €	27 376 €
Effacement HTA	133 154 €	70 000 €	53 690 €	20 419 €	59 045 €
Dépose ancien transfo + poteau	2 161 €		- €	360 €	1 801 €
TOTAL	216 152 €		94 755 €	33 175 €	88 222 €

Intitulé	Recettes	Taux
Subvention DREAL	68 000 €	77%
Autofinancement commune	20 222 €	23%
TOTAL	88 222 €	100%

9 – Travaux réseau d'eau

Suite à la détection d'une fuite d'eau vers la fontaine au centre du village, des travaux supplémentaires sur le réseau d'eau sont nécessaires.

Le conseil, après étude de devis, retient à l'unanimité l'entreprise SAS SAILLARD TP pour un montant de 4 668,00 € TTC.

10 – Informations et questions diverses

La commune de La Châtelaine demande à la commune des Planches de participer à la réfection du chemin blanc situé après la cabane à M. Jacky BREGAND pour aller aux bois des Planches et à la réalisation d'une place à bois. Ces travaux seraient subventionnés à 40 %. Le reste à charge serait réparti entre les 2 communes à proportions égales d'environ 6 000 € chacune.

Considérant que :

- la commune des Planches a une utilité faible de ce chemin puisque les 2/3 de ses parcelles sont desservies par la RD 469,
- le chemin est un chemin communal de La Châtelaine,
- la commune des Planches paie la taxe foncière sur les propriétés non bâties à la commune de La Châtelaine pour ses parcelles de bois situées sur le territoire de cette dernière. L'impôt 2022 a été de 500 €.

Le conseil n'est donc pas favorable à la proposition de la commune de la châtelaine mais pourrait éventuellement prendre en charge la moitié de la création de la place à bois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance : ROUX Jean-Paul

